

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 02/232 /SGG du 9/03/82
Portant nomination de Monsieur ACCSTINI
Dominique en qualité de Directeur
Général Adjoint de la SIDETRA.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la constitution;
Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 fixant les attri-
butions des ministères;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n°80/644 susvisé;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur ACCSTINI Dominique est nommé en qualité
de Directeur Général Adjoint de la SIDETRA.

Article 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures con-
traires au présent décret.

.../...

Article 3.-Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 9 Mars 1982

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de
l'Etat, Président de la République,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Eaux et Forêts

Henri D J O M B O.-